

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 28/2016**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24/10/2016****OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES DES CONTRATS TERRITORIAUX
Avenant 2016**

L'an deux mille seize et le vingt-quatre octobre à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Valérie CHAYLA.

Étaient absents : MMs

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire , rappelle au Conseil Municipal que :

- un contrat territorial pour la période 2015-2017 a été signé le 12 janvier 2016 pour le territoire de l'Aubrac Lozérien,
- compte tenu de l'avancement des projets constatés en 2016, le Département de la Lozère a proposé un avenant 2016 au contrat territorial et a délibéré favorablement en commission permanente du 10 novembre 2016 sur celui-ci. Cet avenant modifie la maquette initiale en prenant en compte les évolutions des soutiens du Département aux projets du territoire.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2015 approuvant le contrat territorial 2015-2017 initial ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet d'avenant 2016 au contrat territorial 2015 - 2017 ci - après annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 24/10/2016
Le Maire



Décision modificative du contrat territorial

Entre le Conseil Départemental de la Lozère et le territoire de l'Aubrac lozérien - AVENANT 2016 -

CONSIDÉRANT le contrat territorial entre le Département de la Lozère et le territoire de l'Aubrac lozérien signé le 12 janvier 2016 à Aumont-Aubrac ;

L'avenant 2016 portant uniquement sur la maquette financière du contrat territorial initial, est conclu :

ENTRE,

Le Département de la Lozère, représenté par sa Présidente : Sophie PANTEL

autorisée à signer par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 10 novembre 2016 ;

ET :

Le territoire de l'Aubrac lozérien composé de :

- La Communauté de communes de l'Aubrac lozérien,
représentée par son Président : Bernard BASTIDE
autorisé à signer par délibération du Conseil communautaire du,
- La Commune de Grandvals,
représentée par son Maire : Marie-Louise VALLA-VAISSADE
autorisée à signer par délibération du Conseil municipal du,
- La Commune de Malbouzon,
représentée par son Maire : David TARDIEU
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du,

- La Commune de Marchastel,
représentée par son Maire : Eric MALHERBE
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Nasbinals,
représentée par son Maire : Bernard BASTIDE
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Prinsuéjols,
représentée par son Maire : Xavier POUDEVIGNE
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du
- La Commune de Recoules d'Aubrac,
représentée par son Maire : Eve BREZET
autorisée à signer par délibération du Conseil municipal du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Depuis la signature des contrats territoriaux, certains projets ont évolué, ont été affectés à la baisse, ont été abandonnés ou ont été financés en totalité par d'autres intervenants.

Pour d'autres projets, les collectivités ont sollicité la modification de certains dossiers retenus initialement pour la prise en compte de nouveaux dossiers qui se sont avérés plus urgents.

Aussi, comme prévu dans le règlement des contrats territoriaux, une nouvelle maquette financière permet la prise en compte d'ajustements techniques et financiers et notamment :

- la mise à jour des montants de travaux et de subventions pour les dossiers 2016 déjà votés conformément aux affectations réalisées en commission permanente,
- les demandes de modifications présentées par les collectivités (intitulés d'opération, montant des travaux...),
- les réaffectations sur de nouveaux projets en liste d'attente ou non retenus initialement des reliquats de crédits provenant de dossiers affectés à la baisse,
- le financement de nouveaux projets urgents, qui n'avaient pas pu être identifiés au moment de la mise en place des contrats et ayant fait l'objet de demandes motivant une urgence, grâce à l'enveloppe des travaux exceptionnels,
- Pour la voirie :
 - pour les communes ayant un dossier unique (2016-2017) et pour lesquelles la part de 2016 est déjà affectée, la création d'un nouveau dossier en 2017 avec le reste à affecter,
 - pour les communes ayant des dossiers annuels et de telle sorte d'assurer une équité de traitement avec les collectivités ayant un dossier unique, si les affectations 2016 ont été réalisées à la baisse, le report du reste à affecter est fait sur le dossier 2017 s'il existe, ou création d'un nouveau dossier correspondant au reste à affecter.

ARTICLE 1

La maquette financière ci-après est approuvée par les co-contractants et vient se substituer à maquette financière du contrat territorial initial.

MAQUETTE FINANCIÈRE 2016 >>>

Contrat Aubrac Lozérien

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel Departement
Projets retenus au contrat et actualisations au titre de l'avenant 2016							
AEP Assainissement							
	Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013758	Création d'un SPANC	10 584,00	5 292,00	50,00%
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013369	Assainissement du village de Recoules d'Aubrac	193 000,00	28 950,00	15,00%
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013370	Assainissement du lieu dit Escudière	300 000,00	45 000,00	15,00%
Cadre de vie							
	Commune de GRANDVALS	Travaux Exceptionnels	00015781	Travaux urgents à l'église	4 112,00	2 467,00	60,00%
	Commune de MARCHASTEL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012400	Aménagement du centre bourg de Marchastel	150 000,00	60 000,00	40,00%
	Commune de NASBINALS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013356	Aménagement de village complément foirail (tranche 3)	426 292,00	21 464,00	5,04%
	Commune de NASBINALS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00015113	Projet "Patrimoine et identité de l'Aubrac" sur la place du foirail	52 127,00	20 000,00	38,37%
	Commune de NASBINALS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00015799	Réhabilitation du bâtiment de la poste	100 000,00	40 000,00	40,00%
	Commune de PRINSUEJOLS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013361	Aménagement de la traversée du village	40 257,00	14 400,00	35,77%
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013363	Aménagement de village (tranche 1)	132 838,00	53 135,00	40,00%

	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013364	Aménagement de village (suite aux travaux d'assainissement)	100 000,00	40 000,00	40,00%
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00015789	Aménagement du village de Recoules (suite aux travaux d'assainissement) - complément	48 822,00	16 050,00	32,87%
Développement Economique – Agriculture et tourisme							
	Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien	Fonds de Réserve	00015728	Amélioration de la sécurité et du confort des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle sur le territoire de l'Aubrac Lozérien	MONTANT A CONFIRMER		
	Commune de GRANDVALS	Projets Touristiques Structurants	00011164	Remplacement des appareils de chauffage de quatre gîtes	11 366,00	3 410,00	30,00%
Service et vie quotidienne							
	Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013338	Rénovation de la déchèterie de Nasbinals	135 000,00	27 000,00	20,00%
	Commune de NASBINALS	Petite Enfance	00013336	Aménagement d'une maison des assistantes maternelles (MAM)	194 900,00	36 320,00	18,64%
Urbanisme, logement accueil							
	Commune de GRANDVALS	Travaux Exceptionnels	00015615	Aménagement de 2 logements T2 au dessus du multiple rural	81 566,00	20 000,00	24,52%
	Commune de MARCHASTEL	Logement	00012585	Rénovation du logement de l'ancienne école de Rieutort d'Aubrac	32 973,00	10 000,00	30,33%
Voirie							
	Commune de GRANDVALS	Voirie Communale	00013346	Rénovation de la route de Bonnechare à la Brugère	38 531,00	15 412,00	40,00%
	Commune de GRANDVALS	Voirie Communale	00015936	Travaux de voirie communale 2017	21 469,00	8 588,00	40,00%
	Commune de MALBOUZON	Voirie Communale	00013340	Rénovation de la voirie : route du Moulin de la Folle	42 220,00	16 779,00	39,74%

Envoyé en préfecture le 25/10/2016

Reçu en préfecture le 25/10/2016

Affiché le



ID : 048-214800914-20161024-DELIBERATION_6-DE

	Commune de NASBINALS	Voirie Communale	00013348	Programme de voirie communale	19 261,00	7 704,00	40,00%
	Commune de NASBINALS	Voirie Communale	00015937	Travaux de voirie communale 2017	20 739,00	8 296,00	40,00%
	Commune de PRINSUEJOLS	Voirie Communale	00013345	Réfection du mur de soutènement de la voie communale de La Baume	26 000,00	10 400,00	40,00%
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Voirie Communale	00013349	Programme de voirie communale 2016	36 288,00	14 515,00	40,00%
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Voirie Communale	00013351	Travaux de voirie communale 2017	63 712,00	25 485,00	40,00%
	MONTANT A REMOBILISER EN 2017					136,00	
Projets inscrits sur la liste d'attente							
Cadre de vie							
	Commune de NASBINALS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00000655	Construction d'un centre socio-culturel et sportif	1 000 000,00	0,00	0,00%
	Commune de NASBINALS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013358	Réfection de la toiture de la mairie	100 000,00	0,00	0,00%
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013806	Accessibilité des bâtiments communaux	15 000,00	0,00	0,00%
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013898	Aménagement de village (tranche 2)	272 163,00	0,00	0,00%

ARTICLE 2

Les autres clauses du contrat initial sont maintenues sans changement.

A _____, le _____,

La Présidente du Conseil départemental de la Lozère Sophie PANTEL	Le Président de la Communauté de communes de l'Aubrac lozérien Bernard BASTIDE
Le Maire de Grandvals Marie-Louise VALLA-VAISSADE	Le Maire de Malbouzon David TARDIEU
Le Maire de Marchastel Eric MALHERBE	Le Maire de Nasbinals Bernard BASTIDE
Le Maire de Prinsuéjols Xavier POUDEVIGNE	Le Maire de Recoules d'Aubrac Eve BREZET